

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du mardi 2 septembre 2025 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

Absent : Guy Pellerin

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre. Julie Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette réunion.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-09-01

Il est proposé Lucien Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 Août 2025 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 août 2025
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
Dépenses à autoriser
5. Débats :
 - 5.1 Travaux municipaux
 - 5.2 Église – Programme d'amélioration de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028
 - 5.3 Ministère de la Langue française – Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français pour les organismes municipaux reconnus
 - 5.4 Prise en charge de la patinoire
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025

2025-09-02

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 août 2025 après ajout au point 6. Correspondance :

Réjean Morneau – Courriel de Christophe Vincent, Colas Québec inc.

Lecture d'un courriel de Christophe Vincent chargé de projets chez Colas Québec inc. pour des informations quant aux distances ajoutées au projet de traitement de surface double.

4. **RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE**

Les recettes du mois totalisent 12 086,58 \$ réparties comme suit : taxes municipales 7 624,93 \$; location de salle 212,50 \$; enregistrement de chiens 30,00 \$; timbres/revenus Postes Canada 3,30 \$; redistribution matières résiduelles 4 215,85 \$. Le solde à la caisse populaire est de 399 959,43 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 31 août 2025

Le solde au relevé de compte en date du 31 août 2025	399 758,64 \$
Plus dépôt en circulation	- 114,52 \$
Moins chèques en circulation	1 696,18 \$
Total	397 947,94 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	399 211,84 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais spc	27,60 \$
Frais de banque / intérêts emprunt tempo.	1 146,81 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	3,00 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	42,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-1 263,90 \$
Solde au grand-livre après ajustements	397 947,94 \$

2025-09-03 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 31 août 2025.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 8 924,58 \$ Comptes payés : 5 130,22 \$

2025-09-04 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 2 septembre 2025, dont copie a été remise aux membres du conseil et ils totalisant 52 236,71 \$ plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

DÉPENSES À AUTORISER

Dépenses électorales 2025

2025-09-05 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser les dépenses et le paiement des dépenses électorales 2025.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 2 septembre 2025 Julie Bélanger, greffière-trésorière

5. DÉBATS

5.1 VOIRIE MUNICIPALE

Route de l'Église Sud (portion de route vers le rang des Moreau)

2025-09-06

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Réjean Morneau et résolu unanimement d'autoriser des travaux de cassage du cran de roches sur la route de l'Église Sud selon l'estimé fourni par MG&F en date du 27 août 2025 jusqu'à un montant maximal de 20 000 \$.

Côte à Napoléon sur le rang Taché Ouest

2025-09-07

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement d'autoriser des travaux de correction/stabilisation de la côte à Napoléon sur le rang Taché Ouest par AML Caron inc.

5.2 ÉGLISE – PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) 2025-2028

En raison de forte demande actuelle et de la disponibilité limitée des ressources de la FQM, ceux-ci ne sont pas en mesure d'offrir l'accompagnement souhaité pour l'accompagnement en ingénierie pour une demande d'aide financière au PRACIM.

5.3 MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE – DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX RECONNUS

Considérant que l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1 de ladite Charte ;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Félicité est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition ;

2025-09-08

En conséquence, il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement :

- D'informer le ministère de la Langue française que la Municipalité de Sainte-Félicité utilise exclusivement le français dans toutes ces communications ;
- Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* ;
- Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Félicité et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

5.4 PRISE EN CHARGE DE LA PATINOIRE

Une invitation sera lancée par le biais d'un feuillet postal aux personnes intéressées à la prise en charge de la patinoire pour la prochaine saison hivernale. On indiquera que le salaire sera de 500 \$ par semaine (à contrat). Que les travaux à être exécutés seront : l'entretien de la patinoire (glaçage, pelletage et soufflage), l'ouverture et l'entretien de la salle selon l'horaire prévu, l'ouverture et la prise en charge du petit

magasin (l'achat des fournitures sera à la charge du candidat retenu et les profits réalisés, s'il y a lieu, lui appartiendront). Les personnes intéressées pourront donner leur nom au plus tard le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 16 h 00. La municipalité se réserve le droit de retenir aucun des candidats ayant donné son nom.

2025-09-09 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement que soit publiée, par le biais d'un feuillet postal, une offre d'emploi pour la prise en charge de la patinoire. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

6. **CORRESPONDANCE**

2025-09-10 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Réjean Morneau et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 09-2025 en date du 2 septembre 2025.

Caisse du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres – Partenariat financier

Confirmation de l'acceptation de la demande pour l'achat de mobilier pour les joueurs de cartes, et ce, jusqu'à concurrence de 1 500 \$.

7. **VARIA**

Forêt de Blanche-Neige

Un suivi est fait quant à la réalisation d'un projet de développement de sentiers des municipalités du Sud grâce à une aide financière d'un montant de 35 000 \$, par l'Entente de vitalisation, accordée à TerraTerre accompagné d'experts de RandoQuébec.

TECQ 2019-2024

La reddition de comptes TECQ 2019-2024 est complétée sur le portail du MAMH. Reste seulement à y joindre le Rapport d'audit de Raymond Chabot Grant Thornton.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

2025-09-11 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement que la réunion soit levée à 20h33.

Maire

Secrétaire-trésorière